

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 17 janvier 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Jean-Jacques Dupuis

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016
6. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 154 412.59\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Confection de dépliants explicatifs du compostage
10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé
11. Approbation des montants pour les organismes de la Municipalité de Preissac
12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt
13. Déclarations d'intérêt pécuniaires
14. Reddition pour le PARRM
15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen (17 janvier 2017)
16. Varia
17. Période de questions réservées à l'assistance
18. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant au varia : Publicité municipale.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2016;

02-01-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2016;

03-01-2017

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2017

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600891 à C1600897 et la séquence C1700001 à C1700058. La séquence des chèques en ligne L1600056 à L1600058 et L1700001 à L1700002.

Total des factures de décembre 2016	53 757.30\$
Total des factures de 2017	13 346.19\$
Total paiement direct mensuel 2016	3 840.06\$
Total paiement direct mensuel 2017	27 019.76\$
Total des salaires	56 449.28\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>154 412.59\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 17 janvier 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. CONFECTION DE DÉPLIANTS EXPLICATIFS DU COMPOSTAGE;

05-01-2017

9. Confection de dépliants explicatifs du compostage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 600 dépliants d'information au montant de 343.00 \$ plus les taxes applicables

10. ACHAT DE TAPIS POUR LES CHAMBRES DE JOUEURS DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

06-01-2017

10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de tapis Dura-Shock pour le CRJM pour un montant de 2,840.00 \$ plus les taxes applicables.

11. APPROBATION DES MONTANTS ALLOUÉE POUR LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

07-01-2017

11. Approbation des montants alloués pour les organismes de la Municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2017;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,700.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (4,500.00 \$)
- Journal l'alliance : 13,500.00 \$ et 500.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrede : 2,500.00 \$

12. TRAVAUX À PRÉVOIR POUR UN ESPACE D'ENTREPÔT;

08-01-2017

12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1,000.00 \$ pour la fabrication de barrière pour limiter l'accès à une partie du tour extérieur de la patinoire pour en faire un lieu d'entreposage.

13. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS;

13. Déclaration d'intérêt pécuniaire des Élus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que tous les Élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et que ce dernier transmettra une lettre au MAMOT tel que prescrit par LERM.

14. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL;

09-01-2017

14. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, nous annonçait le 10 août 2016, qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 10 000 \$ échelonnée sur 3 années budgétaires destinée à l'amélioration de notre réseau routier;

ATTENDU QU'une seconde lettre, datée du 7 septembre 2016 et signée par Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, nous annonçait qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 15 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2016
Cèdres	1 ponceau	200 mètres	3 200 \$	5 156 \$
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	4 200 \$
Villageois	1 ponceau		2 000 \$	5 938 \$
Coteaux	2 ponceaux	100 mètres	4 600 \$	8 331 \$
Principale		100 mètres	2 600 \$	2 887 \$
Vautrin	1 ponceau		0 \$	5 046 \$
Peupliers	Rechargement, épandage et compaction	3 200 mètres / 8000 tonnes de MG20	40 000 \$	16 204 \$
Total			55 000 \$	47 762 \$
Subvention accordée				25 000 \$
Solde				22 762 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement:

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

15. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR DIDIER MAUEN (17 JANVIER 2017)

10-01-2017

15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen (17 janvier 2017)

ATTENDU QUE la période de probation du journalier « opérateur-chauffeur », monsieur Didier Mauen est terminée et que le conseil et le directeur général sont très satisfaits de son travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen tel que prévu dans ses conditions d'embauche par la résolution # 173-09-2016.

16. VARIA;

16. Varia.

11-01-2017

16.1 Publicité municipale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de commandite de la fabrique de ST-Raphael pour un de 613.00 \$ pour une visibilité dans leur bulletin paroissial.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

17. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Fosse septique
- Comptes à payer
- Entretien de l'église
- Afficheur de vitesse
- Soirée d'info sur l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

12-01-2017

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 31.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 février 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 131 624.13\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour la plateforme de compostage
9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017)
10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017)
11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017)
12. Adoption du programme de prévention
13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86 \$)
14. Achat de deux pancartes des fleurons (340.00\$/chaque)
15. Résolution pour égalité et équité « homme-femme »
16. Achat d'élingue (503.54\$)
17. Autorisation de formations pour élus et employés
18. Avis de motion pour le règlement avec norme de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture
19. Adoption du projet de règlement (261-2017)
20. Achat de six conteneurs (11,920.93 \$)
21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3,396.36 \$)
22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrede (768.71 \$)
23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent
24. Baux (3) sur gravières (856.80 \$)
25. Achat d'un photocopieur (9,755.00 \$ + taxes)
26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM)
27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00 \$ plus taxes /chaque)
28. Appui financier pour l'Accueil d'Amos (500.00 \$)
29. Achat de balançoires (1 000.00 \$/chaque)
30. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
31. Période de questions réservées à l'assistance
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

13-02-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2017;

14-02-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

15-02-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700059 à C1700130. La séquence des chèques en ligne L1700003 à L1700007.

Total des factures de janvier 2017	86 259.01\$
Total paiement direct mensuel	17 441.42\$
Total des salaires	27 923.70\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>131 624.13\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 février 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE;

16-02-2017

8. Résolution pour la plate-forme de compostage.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

ATTENDU QUE la MRC a entrepris des démarches d'élaboration d'un projet de plateforme de compostage territorial dès 2006;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi s'est conformée aux exigences de la PQGMR en adoptant le règlement no 153 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Abitibi, lequel prévoit « la mise en place des infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques »;

ATTENDU QUE le règlement no 153 est entré en vigueur le 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE deux programmes de subvention pour la mise en place d'infrastructure de compostage sont disponibles pour les municipalités jusqu'en décembre 2017;

ATTENDU QU'EN 2013, une seule municipalité a confirmé par résolution son intention de ne pas adhérer au projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

ATTENDU QUE 15 municipalités rurales et les deux TNO font partie prenante du projet de plateforme de compostage déposé au programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation ou compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lesquels la MRC a obtenu le 15 mars 2015 une subvention de 705 244 \$;

ATTENDU QUE, pour avoir droit à la totalité de la subvention de 705 244 \$, le projet doit :

- Être implanté avant le 30 septembre 2019;
- Desservir plus de 70 % des portes du territoire couvert par la demande;
- Traiter plus de 85 % de la quantité totale de matières organiques estimée pour le territoire de la demande avant la fin de la 5e année d'opération;

ATTENDU QUE, pour se prévaloir d'un autre programme de subvention pour l'implantation d'infrastructures locales de compostage, les municipalités doivent se retirer par résolution de la demande déposée au PTMOBC;

ATTENDU QUE l'estimation à jour des coûts a été présentée lors de la Table des conseillers de comté du 14 décembre 2016;

ATTENDU QUE le retrait d'une ou plusieurs municipalités aura un impact sur les coûts à la porte présentés ainsi que sur le montant de la subvention PTMOBC;

ATTENDU QUE nonobstant le projet de plateforme territoriale, les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le détournement des matières organiques de l'enfouissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre une décision sur le projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu de maintenir notre adhésion.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

9. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ (DU 14 AU 16 JUIN 2017);

17-02-2017

9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

10. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (21 ET 22 MAI 2017);

18-02-2017

10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 21 au 22 mai 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES (DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2017);

19-02-2017

11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès des maires qui se tiendra du 28 septembre au 30 septembre 2017. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

12. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION;

20-02-2017

12. Adoption du programme de prévention.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'est engagée à élaborer un programme de prévention dans le but de protéger ses employés, ses installations et le public des accidents;

ATTENDU QUE les entreprises qui ont des employés couverts par la CSSNT doivent avoir un « programme de prévention » et que celui-ci doit être accepté par l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le « Programme de prévention » de la municipalité de Preissac tel que préparé par notre « Mutuelle de prévention » et présentée au membre du conseil avant cette réunion. Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présentera à son personnel ledit programme dans le cadre d'une rencontre prévue à cette fin. Tous les employés devront signer une lettre d'adhésion à ce programme.

13. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA RÉCEPTION (2,555.86\$);

21-02-2017

13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture d'un ordinateur pour le poste de la réception avec le transfert de données, batterie, logiciel, etc. pour un montant de 2,555.086 \$.

14. ACHAT DE DEUX PANCARTES DES FLEURONS (340.00\$/CHAQUE);

22-02-2017

14. Achat de deux pancartes des Fleurons (340.00\$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux pancartes pour les « Fleurons » avec poteaux pour un montant de 680.00 \$ plus les taxes applicables.

15. RÉOLUTION POUR ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ «HOMME-FEMME»;

23-02-2017

15. Résolution pour égalité et équité «homme-femme».

ATTENDU QU'en se dotant d'une politique d'égalité et équité entre les femmes et les hommes, la municipalité de Preissac s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes de sa collectivité;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action pour l'égalité homme/femme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se doter d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se mettre à la tâche dès le début de l'année 2017.

ÉTANT ENTENDU QUE le regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue accompagnera la municipalité dans cette démarche.

16. ACHAT D'ÉLINGUE (503.54\$);

24-02-2017

16. Achat d'élingue (503.54\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une élingue pour un montant de 503.54 \$

17. AUTORISATION DE FORMATION POUR ÉLUS ET EMPLOYÉS;

25-02-2017

17. Autorisation de formation pour Élus et employés.

ATTENDU QUE des formations sont offertes pour les Employés et/ou les Élus et que le temps pour l'inscription est limité, ainsi que le nombre de participants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à inscrire des Employés et/ou des Élus pour l'année 2017, à des formations que celui-ci considèrera pertinentes selon les besoins et les budgets prévus à cette fin.

18. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION (261-2017) AVEC DISPENSE DE LECTURE);

18. Avis de motion pour le règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation** avec dispense de lecture sera adopté le 14 mars 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

19. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (261-2017);

26-02-2017

19. Adoption du projet de règlement (261-2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement # 261-2017 intitulé : **Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation.**

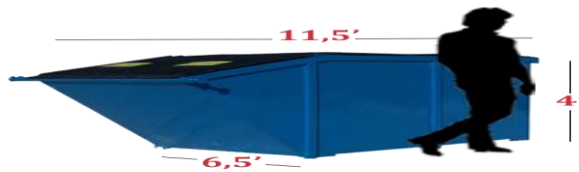
20. ACHAT DE SIX CONTENEURS (11 920.23\$);

27-02-2017

20. Achat de six conteneurs (11 920.23\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

DE FAIRE l'achat de 6 conteneurs de 6 verges au montant de 11,920.23 \$, transport et livraison inclus.



21. ACHAT DE MANTEAUX ET VESTES POUR LE SERVICE INCENDIE (3 396.36\$);

28-02-2017

21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3 396.36\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de manteaux et vestes pour le service incendie de Preissac chez le fournisseur « Colormax » au montant de 3,396.36 \$.

22. ACHAT DE TOILES POUR LA BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE (768.71\$);

29-02-2017

22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrede (768.71\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de toiles de fenêtres pour la Biblio Sud au montant de 768.71 \$

23. ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARCO LACHANCE COMME EMPLOYÉ PERMANENT;

30-02-2017

23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac en collaboration avec la municipalité de Landrienne doit fournir un homme pour la cueillette des ordures de façon hebdomadaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de monsieur Marco Lachance et que le poste de ce dernier était un poste temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

DE CONFIRMER l'engagement de monsieur Marco Lachance comme un employé permanent à titre de journalier;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 15 février 2017 donc, sans délai d'admissibilité.

24. BAUX (3) SUR GRAVIÈRES (856.80\$);

31-02-2017

24. Baux (3) sur gravières (856.80\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont deux sont situés au chemin des noisetiers (BNE 7937 et BNE 39552) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

25. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR (9 755.00\$ + TAXES);

32-02-2017

25. Achat d'un photocopieur (9 755.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Larouche bureautique » pour le remplacement du photocopieur pour un montant de 9,755.00 \$ plus les taxes et l'échange du photocopieur existant. Il est à noter que le montant du contrat d'entretien accordera une économie de 4,563.60 \$ plus les taxes sur 5 ans.

26. RÉOLUTION POUR LA COOPÉRATIVE INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM);

33-02-2017

26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM).

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la municipalité de Preissac adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Preissac, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire agisse à titre de représentant de la municipalité de Preissac dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

27. ACHAT DE DEUX TABLES À LANGER POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (720.00\$ + TAXES);

34-02-2017

27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux tables à langer pour le CRJM au montant de 720.00 \$ plus les taxes applicables.

28. APPUI FINANCIER POUR L'ACCUEIL (500.00\$);

35-02-2017

28. Appui financier pour l'Accueil (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCORDER un appui financier de 500.00 \$ à la maison l'Accueil d'Amos.

29. ACHAT DE BALANÇOIRES;

36-02-2017

29. Achat de balançoires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre balançoires en bois avec toit pour un montant de +ou- 4,000.00 \$.

30. VARIA;

30. Varia.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

31. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Journal l'Alliance (subvention)
- Les comptes à payer
- Rencontre sur l'avenir de l'église
- Boîte aux livres
- Chemin des Riverains

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

37-02-2017

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mars 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 171 867.95\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour le projet « banque d'image »
9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE)
10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage)
11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation # 261-2016
12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$)
13. Résolution pour le projet de jardinage « communautaire-école » avec un budget (2,000.00 \$)
14. Soumission pour le contrat de nivelage « été 2017 »
15. Soumission pour l'achat d'abat poussière « été 2017 »
16. Proposition pour l'aménagement paysager « secteur Tancrède »
17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse (OK)
18. Demande d'aide financière de l'école Saint-Paul (1 350.00\$)
19. Entretien du cimetière pour l'été 2017
20. Demande de monsieur Gaston Miljours
21. Soumission pour suspension avant du camion de service (OK)
22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$)
23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains
24. Varia
 - d) _____
 - e) _____
 - f) _____
25. Période de questions réservées à l'assistance
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

38-03-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2017;

39-03-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

40-03-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700131 à C1700199. La séquence des chèques en ligne L1700008 à L1700012.**

Total des factures de mars 2017	125 998.62\$
Total paiement direct mensuel	18 364.90\$
Total des salaires	27 504.43\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>171 867.95\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 mars 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LE PROJET «BANQUE D'IMAGE»;

41-03-2017

8. Résolution pour le projet «banque d'image».

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement désire bâtir une banque d'image, laquelle facilitera le travail des agents de développement local;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se réunissent pour déposer un projet commun au fonds local d'initiatives collectives (FLIC);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac autorise l'agente de développement de La Corne, Catherine Bélanger, à déposer en son nom le projet au fonds local d'initiatives collectives;
ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité de Preissac investira entre 25.00 \$ et 75.00 \$ dans le projet selon le nombre de municipalités participantes.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses communications relatives au projet se feront entre Madame Bélanger et l'agente de développement locale de notre municipalité, France Daoust.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses ententes seront signées par le directeur général, Gérard Pétrin.

9. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 258-2016 (PAE);

9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **règlement sur les aménagements d'ensemble portant le numéro 258-2016** avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

10. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 259-2016 (MODIFIANT LE ZONAGE);

10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 259-2016** avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION #261-2016;

42-03-2017

11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation #261-2016.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation

RÈGLEMENT n° 261-2017

1. Objet du règlement

Le présent règlement s'applique à tout chemin public ou privé à être construit dans la municipalité et non desservi par l'aqueduc ou l'égout. Il ne s'applique pas à un chemin temporaire construit pour fins d'exploitations forestières, minières ou agricoles.

2. Procédure administrative

Tout chemin à être construit doit d'abord faire l'objet d'un protocole d'entente avec la municipalité; il doit contenir les éléments suivants :

- 2.1 Les titres de propriété du terrain faisant l'objet du projet,
- 2.2 Un plan indiquant les élévations, les pentes et la composition du sol du terrain naturel ainsi que la présence de tout cours d'eau (permanent ou intermittent), lac, marais, étang ou milieu humide dans un rayon de 300 mètres,
- 2.3 Le plan projet de lotissement des terrains à être desservis par le chemin et les usages projetés de ces terrains,
- 2.4 Un plan de construction conforme à l'article 3 du présent règlement, L'échéancier des travaux de construction comprenant :
 - 2.4.1 Le déboisement et l'enlèvement du couvert végétal,
 - 2.4.2 Les déblais et remblais et le profilage de ceux-ci,
 - 2.4.3 La fondation granulaire et la compaction,
 - 2.4.4 Le pavage, le cas échéant,
 - 2.4.5 La desserte en électricité,
 - 2.4.6 La date prévue de la cession à la municipalité

3. Conception des chemins

- 3.1 Principes généraux de conception.
Le tracé des chemins doit éviter les tourbières, les zones inondables, les marécages, les secteurs mal drainés ou tout autre obstacle de nature à compromettre la sécurité des constructions futures.
- 3.2 Le piquetage du chemin projeté doit être effectué avant le début des travaux.
- 3.3 La conception du chemin doit être conforme au chapitre 6 du règlement de lotissement N° 240-2014 ainsi qu'à l'annexe A (Structure de la chaussée) faisant partie intégrante du présent règlement.
- 3.4 Le tracé du chemin doit respecter les dimensions suivantes :
 - 3.4.1 Une largeur minimale de chaussée carrossable de 7 mètres doit être aménagée, avec accotements de 1 mètre de chaque côté,
 - 3.4.2 La pente maximale du chemin doit être de 10%, et de 5% dans les cercles de virage,
 - 3.4.3 Le rayon de courbure minimum d'une courbe est de 85 mètres.

4. Construction des chemins

- 4.1 Préparation du terrain

Le sol végétal, les racines et les roches de plus de 300 mm doivent être enlevées sur toute l'emprise avant l'ajout du gravier et disposés selon la réglementation et l'approbation du directeur-général ou son représentant.
- 4.2 Précautions environnementales
 - 4.2.1 Tous les travaux de construction du chemin doivent respecter la réglementation provinciale applicable et les autorisations éventuelles à obtenir sont de la responsabilité du demandeur.
 - 4.2.2 Toute la végétation qu'il n'est pas nécessaire de couper devra être conservée.
 - 4.2.3 Les travaux de construction ne doivent pas être cause de nuisance par la poussière, le bruit ou les débris ou toute autre nuisance générée par les activités.
- 4.3 Structure du chemin
 - 4.3.1 La structure du chemin doit être composée :
 - 4.3.1.1 D'un minimum de 300 mm de sable de classe "A" sous les fondations,
 - 4.3.1.2 D'un minimum de 250 mm de pierre concassée de diamètre 0-60 mm pour la fondation inférieure,
 - 4.3.1.3 D'un minimum de 150 mm de pierre concassée de diamètre 0-20 pour la fondation supérieure (ou de 75 mm s'il y a asphaltage).

4.3.1.4 Tant les fondations inférieures que supérieures doivent être compactées à 98% du "proctor" modifié.

4.3.2 Fossés de drainage

4.3.2.1 La section des fossés doit avoir une pente de 1,5 horizontal par 1 vertical (sauf en présence de roc où on pourra accepter du 1 :10), une profondeur minimale de 1 mètre, mesurée à partir du profil du centre du chemin et une largeur minimale au fond du fossé de .3m.

4.3.2.2 Les fossés doivent avoir une pente d'écoulement minimale de 0,5 % et un minimum de 300 mm de profondeur sous la ligne d'infrastructure. Lorsque les terrains adjacents sont plus bas que le fond du fossé, un talus doit être aménagé de façon à retenir l'eau du fossé. Les talus de fossé ne doivent pas excéder 1 mètre de hauteur.

4.3.2.3 Le drainage des eaux de surface dans l'emprise ou à l'extérieur de celle-ci doivent être aménagés de façon empêcher l'érosion ou l'entraînement des particules fines au moyen de barrières à silt ou de bassin de sédimentation, notamment à proximité d'un cours d'eau.

4.3.2.4 La municipalité pourra exiger de stabiliser les talus et les abords des fossés par ensemencement hydraulique ou autres méthodes reconnues.

4.3.2.5 Une distance minimale de 2 m doit être conservée entre le bord du fossé et la limite de l'emprise.

4.3.2.6 Tout drainage vers une propriété (en provenance du chemin) doit faire l'objet d'une servitude de drainage et d'entretien.

4.3.3 Les ponceaux

4.3.3.1 Les ponceaux des entrées privées doivent être aménagés selon les normes du règlement N° 205-2009 et ses amendements "concernant les ponceaux des entrées privées".

4.3.3.2 Les ponceaux traversant la chaussée doivent être d'une longueur minimale de 12 mètres et d'un diamètre minimal de .6 m.

5. Prise en charge de la municipalité

5.1 Un chemin pourra être municipalisé uniquement lorsque tous les travaux prévus au protocole d'entente (art. 2) seront complétés et que sa conformité aura été attestée par le responsable des travaux publics et le directeur général.

5.2 La cession du chemin, par contrat notarié, pourra se faire après que les documents suivants auront été acheminés à la municipalité :

5.2.1-Un plan "tel que construit,"

5.2.2-Une quittance des sous-traitants, s'il y a lieu,

5.2.3-Un plan de cadastre et les servitudes éventuelles.

Avis de motion : 14 février 2017

Adoption : 14 mars 2017

Publication : 21 mars 2017

12. ACHAT DE SIX BANCS DE PARC (6 760.53\$);

43-03-2017

12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 6 bancs de parc au montant de 6,760.53 \$, livraison incluse.

13. RÉOLUTION POUR LE PROJET DU JARDINAGE « COMMUNAUTAIRE-ÉCOLE » AVEC UN BUDGET (2 000.00\$);

44-03-2017

13. Résolution pour le projet du jardinage «communautaire-école» avec un budget (2 000.00\$).

ATTENDU QU'une résidente de Preissac a présenté un projet de jardinage en collaboration avec l'école de St-Paul de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement:

D'ACCORDER un budget de 2,000.00 \$ pour la fourniture de matériel de jardinage (bois, terre, plantes, plastique, etc.) pour le projet de jardinage présenté à l'école St-Paul.

14. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE «ÉTÉ 2017»;

45-03-2017

14. Soumission pour le contrat de nivelage «été 2017».

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2017 et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2017 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total	Prix / heure	Prix / km passage supplémentaire
Béton Fortin Inc.	65,100.42 \$	160.97 \$	57.49 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 65,100.42 \$.

15. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE «ÉTÉ 2017»;

46-03-2017

15. Soumission pour l'achat d'abat poussière «été 2017».

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	68,200.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	70,000.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 68,200.00 \$ plus les taxes applicables.

16. PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER «SECTEUR TANCRÈDE»;

47-03-2017

16. Proposition pour l'aménagement paysager «secteur Tancrède».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Centre de jardin Monsieur Debeaunavet » au montant de 12,647.25 \$ pour un aménagement paysager près du parc Tancrède.

17. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE;

48-03-2017

17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une déchiqueteuse à bois pour un montant de 4,080.45 \$, le transport est inclus.

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE ST-PAUL (1 350.00\$);

49-03-2017

18. Demande d'aide financière de l'école St-Paul (1 350.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une aide financière de 1,350.00 \$ à l'école St-Paul de Preissac pour la participation au projet de robotique qui se tiendra à Montréal le 2 et 3 avril prochain.

19. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE POUR L'ÉTÉ 2017;

50-03-2017

19. Entretien du cimetière pour l'été 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac fournisse le matériel nécessaire à l'entretien du cimetière et que le cout des étudiants soit défrayé par la mine Agnico-Eagle, comme par les années passées.

20. DEMANDE DE MONSIEUR GASTON MILJOURS;

51-03-2017

20. Demande de monsieur Gaston Miljours.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de monsieur Gaston Miljours telle que présentée à la session de travail du conseil et d'accorder un montant de 500.00 \$.

21. SOUMISSION POUR SUSPENSION AVANT DU CAMION DE SERVICE;

52-03-2017

21. Soumission pour suspension avant du camion de service.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'Atelier de mécanique Harricana pour la réparation de la suspension avant du camion de service au montant de 528.87 \$.

22. PROPOSITION DE SERVICE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DEMANDE DE CA DU CAMPING (6 500.00\$);

53-03-2017

22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'APPROUVER les coûts supplémentaires de 6,500.00 \$ plus les taxes de RE consultant pour la demande de CA pour le camping municipal.

23. SUIVI DU DOSSIER DE L'ACHAT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier dresse un résumé de la rencontre tenu avec les représentants du conseil et ceux du chemin des riverains.

24. VARIA;

24. Varia.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Réception du signal de cellulaire
- Banc de parc
- De l'entretien du cimetière
- Étudiants (es) de la mine
- Fleurs devant l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

54-03-2017

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 42.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 avril 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation des travaux voirie 2017 (demande au Député)
9. Adoption du règlement 258-2016 (PAE)
10. Adoption du premier projet de règlement 259-2016 (modifiant le zonage)
11. Rencontre sur le recyclage à Amos le 4 mai (remis au 21 septembre)
12. Appui à la ville de Malartic pour agrandissement de la fosse
13. Entente de surveillance du camping pour été 2017 (M. Rochon) (60.00 \$/semaine)
14. Achat de pièces pour l'entretien de la zamboni (3,051.95 \$ plus transport)
15. Autorisation pour randonnées VTT (le 4 et 26 août 2017)
16. Achat de tapis d'entrée du bureau municipal et de la salle du conseil (1,080.77 \$)
17. Soumission de ponceaux (10,623.63 \$ plus les taxes)
18. Résolution pour demande annuelle de financement pour l'ADL (5,500.00 \$)
19. Politique familiale (remboursement)
20. Résolution d'appui au TACPAT
21. Achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé (2,355.00 \$ plus taxes)
22. Projet « emploi Québec »
23. Arpentage du camping (4,225.00 \$ plus taxes)
24. Soumission pour l'achat et installation d'un amplificateur cellulaire pour le complexe récréatif Jacques Massé (2,288.00 \$)
25. Résolution pour plateforme de compostage de la MRC Abitibi (32.18\$ à 37.13 \$)
26. Achat de poteaux pour les pancartes (2,014.36 \$)
27. Toilette pour le débarcadère secteur Tancrède
28. Démission Mme Karine Martin (animatrice jeunesse)
29. Agent vert
30. Dérogation mineure du 25, chemin des villageois
31. Résolution pour mandater « Cliche avocats » pour représenter la municipalité dans le dossier qui l'oppose à « Matériaux Blanchet Inc. » sur les redevances de gravières et sablières
32. Varia
 - g) _____
 - h) _____
 - i) _____
33. Période de questions réservées à l'assistance
34. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

55-04-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2017;

56-04-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

57-04-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700200 à C1700274. La séquence des chèques en ligne L1700013 à L1700017.**

Total des factures d'avril 2017	69 529.43\$
Total paiement direct mensuel	20 040.15\$
Total des salaires	28 941.74\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>118 511.32\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 avril 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 (DEMANDE AU DÉPUTÉ);

58-04-2017

8. Présentation des travaux de voirie 2017 (demande au député).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois, et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU /2 000,00 \$	6 \$ / MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
DE LA BAIE	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2 600,00 \$
BOULEAUX	3 ponceaux de 24 pouces et 2 de 18 pouces	100 mètres	6 600,00 \$
ÉCUREUILS	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2,600.00 \$
LA RIVIÈRE	3 ponceaux de 24 pouces et 2 de 18 pouces	400 mètres	8 400,00 \$
ÉPINETTES	5 ponceaux de 18 pouces	500 mètres	13 000,00 \$
DE LA POINTE	Concassage et excavation de 2 roches		2 000.00 \$
DE LA POINTE	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000,00 \$
Total des travaux	13 ponceaux et rechargement de 11 000 tonnes		85, 200,00 \$

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 258-2016 (PAE);

59-04-2017

9. Adoption du règlement 258-2016 (PAE).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 258-2016 (PAE)**

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 mars 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement que le présent règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et portant le numéro 258-2016 soit adopté.

Avis de motion : le 14 mars 2017
Adoption : le 11 avril 2017
Publication : le 19 avril 2017
Entrée en vigueur : le 21 avril 2017

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Secrétaire trésorier

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 259-2016 (MODIFIANT LE ZONAGE);

60-04-2017

10. Adoption du projet de règlement 259-2016 (modifiant le zonage).

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois se retire physiquement de la salle du conseil.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE POUR LA ZONE VD-1 ET POUR AUTORISER LA CLASSE 5.7.3 DANS LA ZONE
FO-3**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) exigeant le dépôt d'un PAE dans la zone «Villégiature développement» (VD-1) ;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Transchargex incorporée projettent la construction d'un chemin en bordure du lac Fontbonne donnant accès à plusieurs lots résidentiels, dont 15 terrains riverains situés sur le lot 4 591 924 (sa propriété);

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit des accès publics au lac de façon à rendre attrayante la création ultérieure de lots en deuxième rangée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bolduc, pour et au nom des Entreprises Transchargex a soumis à l'officier responsable un plan d'aménagement intégré pour des lots situés à l'intérieur de la zone VD-1, de même que l'information et les documents requis en vertu du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour bien juger du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 19 mai 2016 et recommande au conseil l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a jugé que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les critères d'évaluation définis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et a approuvé par la résolution # 59-04-2017 ledit plan d'aménagement d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité pour y intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé, s'il souhaite autoriser le projet de lotissement tel que présenté dans le PAE ;

CONSIDÉRANT QUE le PAE vise l'implantation de résidences permanentes et secondaires et des usages d'accompagnement à ses résidences, et les mêmes normes d'implantation que l'on retrouve dans la zone voisine, qui est la zone VC-6 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser à l'intérieur de la zone FO-3 les centres de tri et autres activités de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement d'adopter le présent projet de règlement. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 13 juin 2017, à 19 :00 heures, à la salle du conseil située au 6, rue des Rapides, à Preissac.

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1 et pour autoriser la classe 5.7.3 dans la zone FO-3 » et porte le numéro 259-2016.

Il modifie le règlement de zonage de la Municipalité de Preissac numéro 239-2014 et ses amendements.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. L'annexe 2 intitulée « Grille des spécifications » est modifiée comme ceci :
 - Pour la zone «FO-3 », en ajoutant un « X » au bout de la ligne de la classe 5.7.3 « Traitement des déchets et centre de recyclage » ;
 - En remplaçant la grille de la zone « VD-1 » par celle apparaissant à l'annexe A du présent règlement.
3. Une annexe 4 intitulée « Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone VD-1 » est ajoutée au règlement de zonage numéro 239-2014 de la Municipalité de Preissac afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble identifié «PAE 258-2016 – Les Entreprises Transchargex », tel qu'apparaissant à l'annexe B du présent règlement.
4. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 11 AVRIL 2017.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : le 14 mars 2017
Adoption du projet de règlement : le 11 avril 2017
Consultation publique : le 13 juin 2017
Adoption du règlement :
Avis de publication :
Approbation de la MRC Abitibi :
Tenue du registre :
Entrée en vigueur :

11. RENCONTRE SUR LE RECYCLAGE À AMOS LE 4 MAI (REMIS AU 21 SEPTEMBRE);

11. Rencontre sur le recyclage à Amos le 4 mai (remis au 21 septembre).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les Élus que la rencontre prévue avec Récupération Frontenac est remise au 21 septembre prochain.

12. APPUI À LA VILLE DE MALARTIC POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA FOSSE;

61-04-2017

12. Appui à la ville de Malartic pour l'agrandissement de la fosse.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté la résolution numéro 2017-03-104 le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a acceptabilité sociale à Malartic quant à la réalisation du Projet d'extension de la Mine Canadian Malartic (MCM);

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE le report des travaux de construction du Projet extension de la Mine Canadian Malartic en 2018 aurait des conséquences économiques et sociales considérables pour la collectivité malarticoise et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de donner les autorisations nécessaires au Projet Extension Malartic, et ce, dans les plus brefs délais;

13. ENTENTE DE SURVEILLANCE DU CAMPING POUR L'ÉTÉ 2017 (M. ROCHON) (60.00\$/SEMAINE);

62-04-2017

13. Entente de surveillance du camping pour l'été 2017 (M. Rochon), (60.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2016 selon les conditions convenues avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

14. ACHAT DE PIÈCES POUR L'ENTRETIEN DE LA ZAMBONIE (3,051.95 PLUS TAXES);

63-04-2017

14. Achat de pièces pour l'entretien de la zamboni (3 051.95\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pièces pour l'entretien de zamboni au montant de 3,051.95 \$ plus les taxes applicables.

15. AUTORISATION POUR RANDONNÉE DE VTT;

64-04-2017

15. Autorisation pour randonnée de VTT.

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad d'Amos souhaite organiser des randonnées qui devront emprunter le réseau routier de la municipalité de Preissac au courant de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces randonnées auront lieu à deux reprises en 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs pour l'exécution (permis d'événements spéciaux du MTQ, etc.) de ses randonnées sur le territoire de Preissac.

16. ACHAT DE TAPIS D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA SALLE DU CONSEIL (1,080.77\$);

65-04-2017 **16. Achat de tapis d'entrée du bureau municipal et de la salle du conseil (1,080.77\$).**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de tapis au montant de 1,080.77 \$

17. SOUMISSION DE PONCEAUX (10 623.63\$ PLUS TAXES);

66-04-2017 **17. Soumission de ponceaux (10 623.63\$ plus taxes).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Marcel Baril Inc. pour la fourniture de ponceaux au montant de 10,623.63 \$ plus les taxes applicables.

18. RÉOLUTION POUR DEMANDE ANNUELLE DE FINANCEMENT POUR L'ADL (5 500.00\$);

67-04-2017 **18. Résolution pour demande annuelle de financement pour L'ADL (5 500.00\$).**

CONSIDÉRANT QUE le « Projet structurant » de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un (e) Agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5,500.00 \$ provenant du « Projet structurant » de la MRC Abitibi.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le protocole d'entente du « Projet structurant » de la MRC Abitibi.

19. POLITIQUE FAMILIAL (REMBOURSEMENT);

68-04-2017 **19. Politique familial (remboursement).**

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas mettre à jour sa politique familiale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE REMBOURSER le montant déjà avancé de 2,572.50 \$ au Ministère de la Famille du Québec.

20. RÉOLUTION D'APPUI AU TACPAT;

69-04-2017 **20. Résolution d'appui au TACPAT.**

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour les personnes assistées sociales; accroître l'autonomie, briser l'isolement, augmentation de l'estime de soi, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour les employeurs; meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et la capacité des personnes à travailler, pallier à la pénurie de main-d'œuvre, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour le gouvernement ; diminuer les coûts liés à la pauvreté, améliorer le climat social, etc.;

CONSIDÉRANT les impacts positifs d'une telle mesure pour la communauté et ses citoyens; accroître le développement économique et sociale de sa communauté, améliorer la cohésion sociale, etc.;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CONSENTIR aux personnes recevant des prestations d'aide sociale, de travailler en fonction de leur capacité, et ce jusqu'à l'atteinte d'un revenu équivalent à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17,246.00 \$ (2013), et ce sans réduire les prestations d'aide sociale.

21. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 355.00\$ PLUS TAXES);

70-04-2017

21. Achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé (2 355.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un réfrigérateur pour le complexe récréatif Jacques Massé pour un montant de 2,355.00 \$ plus les taxes applicables.

22. PROJET « EMPLOI QUÉBEC »;

71-04-2017

22. Projet « Emploi Québec ».

ATTENDU QU'il serait intéressant d'avoir une personne pour faire du classement, de la recherche dans les archives de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires auprès d'emploi Québec pour voir la possibilité d'aide financière pour le projet ci-haut mentionné.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à ce projet.

23. ARPENTAGE DU CAMPING (4 225.00\$ PLUS TAXES);

72-04-2017

23. Arpentage du camping (4 225.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Patrick Descarreaux, Arpenteur géomètre pour faire les relevés topographiques des cours d'eau permanents et/ou intermittents dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation (CA) pour le camping municipal au montant de 4,225.00 \$ plus les taxes applicables.

24. SOUMISSION POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UN AMPLIFICATEUR CELLULAIRE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 288.00\$ PLUS TAXES);

73-04-2017

24. Soumission pour l'achat et installation d'un amplificateur cellulaire pour le complexe récréatif Jacques Massé (2 288.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Orizon Mobile » pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur cellulaire pour le CRJM au montant de 2,288.00 \$ plus les taxes applicables.

25. RÉOLUTION POUR PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC ABITIBI (32.18\$ À 37.13\$);

74-04-2017

25. Résolution pour plateforme de compostage de la MRC Abitibi (32.18\$ à 37.13\$).

ATTENDU QUE certaines municipalités se sont retirées du projet de plateforme de compostage et que cela entrainera des coûts supplémentaires pour les municipalités restantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac conserve son adhésion au projet de la plateforme de compostage de la MRC Abitibi, malgré une hausse du montant initiale (de 32.18 \$ à 37.13 \$).

26. ACHAT DE POTEAUX POUR LES PANCARTES (2 014.36\$);

75-04-2017

26. Achat de poteaux pour les pancartes (2 014.36\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 50 poteaux nécessaires à l'installation de pancartes sur le territoire de la municipalité au montant de 2,014.36 \$.

27. TOILETTE POUR LE DÉBARCADÈRE SECTEUR TANCRÈDE;

76-04-2017

27. Toilette pour le débarcadère secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire faire les travaux pour rendre accessible la toilette de la biblio Sud de l'extérieur (ajout d'une porte et déplacement du lavabo) pour les utilisateurs du débarcadère.

28. DÉMISSION DE MADAME KARINE MARTIN (ANIMATRICE JEUNESSE);

28. Démission de madame Karine Martin (animatrice jeunesse).

Le directeur général informe le conseil de la démission de madame Karine Martin du poste d'animatrice jeunesse. Le conseil désire remercier Madame Martin pour son dévouement, ainsi que le travail accompli lors de son passage à la municipalité.

29. AGENT VERT;

77-04-2017

29. Agent vert.

ATTENDU QUE la municipalité désire sensibiliser les citoyens de façon concrète au recyclage et au compostage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à afficher un poste « Agent vert » sur emploi Québec. Le poste sera de 35 heures/semaine pour une durée de +- 20 semaines, avec horaire variable (jour, soir et fin de semaine).

30. DÉROGATION MINEURE DU 25, CHEMIN DES VILLAGEOIS;

78-04-2017

30. Dérogation mineure du 25, chemin des Villageois.

ATTENDU QU'en date du 15 janvier 2017, Mesdames Joannie Mantha et Élisabeth Petit ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité relativement à un immeuble situé au 25, chemin des Villageois à Preissac, sur le lot 4 819 984, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre la reconstruction d'une galerie faisant corps avec le bâtiment dont une partie de 3.2 x 5.8 m du côté Nord et une partie de 2.2 x 6.4 m du côté Est empiètent dans la marge et la bande de protection riveraine, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE selon un certificat de localisation datant de 1995, la ligne naturelle des hautes eaux alors relevée faisait en sorte que la galerie aurait été située complètement à l'extérieur de la bande de protection riveraine si elle avait été indiquée à ce moment-là;

ATTENDU QUE nous ne pouvons établir la date de construction de cette galerie et par conséquent de l'existence d'un droit acquis puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'un permis;

ATTENDU QUE la reconstruction se fera selon les mêmes dimensions sans qu'il soit nécessaire de couper d'arbre;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne créera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Mesdames Joanie Mantha et Élisabeth Petit du 25, chemin des Villageois.

31. RÉSOLUTION POUR MANDATER « CLICHE AVOCATS » POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER QUI L'OPPOSE À « MATÉRIAUX BLANCHET INC. » SUR LES REDEVANCES DE GRAVIÈRES ET SABLIERES;

79-04-2017

31. Résolution pour mandater « Cliche Avocats » pour représenter la Municipalité dans le dossier qui l'oppose à «Matériaux Blanchet Inc.» sur les redevances de gravières et sablières.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme « Cliche Avocats » pour représenter la municipalité de Preissac dans le dossier qui l'oppose à « Matériaux Blanchet Inc. » sur les redevances de gravières et sablières.

32. VARIA;

32. Varia.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

33. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Dépotoir dans le secteur du chemin des Pêcheurs
- Les comptes à payer
- Ouverture du camping municipal

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

80-04-2017

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 33.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 mai 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Pro maire Aldée Langlois, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire absent : monsieur Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 118 511.32\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résultat des soumissions pour les travaux de voirie de l'année 2017
9. Dérogation mineure du 106, chemin des Peupliers
10. Engagement d'un agent(e) vert
11. Réparation des freins du camion de service
12. Résolution pour nommer madame Nicole Labrecque comme requérante sur le site « d'emploi Québec »
13. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme administratrice sur le site de « Revenu Québec »
14. Résolution annuelle pour la MTQ
15. Résolution pour la TECQ
16. Dépôt et présentation du rapport financier 2016
17. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2017
18. Demande de financement du Journal Alliance pour le 25^{ème} anniversaire (500.00 \$)
19. Achat de poteaux avec lumières LED pour le stationnement (530.00 \$/ chaque)
20. Patrimoine religieux
21. Achat d'un air climatisé pour le bureau municipal et la salle du Conseil
22. Changement de 14 lampadaires et ajout de 8 nouveaux lampadaires
23. Proposition de PTR Nature et sports
24. Autorisation de signature pour présenter une demande financière au Projets structurants « station de lavage de bateaux »
25. Rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains le 18 mai 2017
26. Autorisation de signature pour achat du chemin des Riverains
27. Achat de 2 tablettes pour service incendie
28. Soumission pour sacs réutilisables
29. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
30. Période de questions réservées à l'assistance
31. Clôture et levée de l'assemblée à __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire, Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

81-05-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2017;

82-05-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

83-05-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700275 à C1700348. La séquence des chèques en ligne L1700018 à L1700022.**

Total des factures de mai 2017	148 354.46\$
Total paiement direct mensuel	15 402.65\$
Total des salaires	24 655.35\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>188 412.46\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 mai 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Pro maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Pro maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ANNÉE 2017;

84-05-2017

8. Résultat des soumissions pour les travaux de voirie de l'année 2017.

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin pour les travaux de voirie pour l'été 2017 :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes
Les Entreprises Roy & Frères	90,740.87 \$
Construction Lemiro Inc.	86,319.21 \$
Béton Fortin Inc.	91,020.52 \$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	91,390.75 \$
Les Entreprises Transchargex	83,719.05 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse de « Entreprise Transchargex » pour l'exécution des travaux de voirie 2017 tel que prévus dans l'appel d'offres, pour un montant de 83,719.05 \$.

9. DÉROGATION MINEURE DU 106, CHEMIN DES PEUPLIERS;

85-05-2017

9. Dérogation mineure du 106, chemin des Peupliers.

ATTENDU QU'en date du 5 avril 2017, Monsieur Jacques Charland a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 106, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 987;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge avant d'une remise à 7.05 m plutôt qu'à 7.5 m, la distance d'une autre remise à 1.51 m plutôt qu'à 5 m de la résidence ainsi que la présence d'un belvédère dans la bande riveraine, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'implantation de la première remise à 7.05 m de la ligne avant (qui a fait l'objet d'un permis municipal) est en fait à plus de 20 mètres de la chaussée et aurait été implantée sur place sur la recommandation de l'inspecteur de l'époque;

ATTENDU QUE la deuxième remise est en fait un abri pour toilette à l'eau extérieure, laquelle n'est pas à proprement parlé un bâtiment secondaire mais plutôt une construction accessoire;

ATTENDU QUE le belvédère situé dans la bande riveraine pourrait être associé à un quai s'il était situé plus près de l'eau et relié à un escalier;

ATTENDU QUE l'acceptation de la dérogation ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble du 106, chemin des Peupliers faite par monsieur Jacques Charland

10. ENGAGEMENT D'UN AGENT(E) VERT ;

86-05-2017

10. Engagement d'un agent (e) vert.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Manon Derome au poste d'Agent vert pour la municipalité de Preissac selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail. Ce poste, est à temps plein, temporaire (plus ou moins 6 mois).

11. RÉPARATION DES FREINS DU CAMION DE SERVICE;

87-05-2017

11. Réparation des freins du camion de service.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réparation des freins du camion de service au montant de 981.70 \$.

12. RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME NICOLE LABRECQUE COMME REQUÉRANTE SUR LE SITE « D'EMPLOI QUÉBEC »;

88-05-2017

12. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme requérante sur le site « d'Emploi Québec ».

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention salariale accordée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'emploi d'une agente de bureau entre le 1^{er} mai 2017 et le 26 novembre 2017;

ATTENDU QUE la gestion liée à cette subvention se fait en ligne;

ATTENDU QUE, pour obtenir l'accès aux services en ligne, la municipalité doit obligatoirement nommer au minimum un responsable de la sécurité qui gère le dossier Sécurité au nom de la Municipalité, demande, pour les autres membres du personnel, des codes d'enregistrement, réactive, prolonge et désactive des codes utilisateurs;

ATTENDU QU'un utilisateur des dossiers Entreprise doit également être nommé pour réclamer des sommes à Emploi-Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à titre de requérante responsable de la sécurité et utilisateur des dossiers Entreprise donnant accès aux données relatives à l'entente intervenue avec Emploi Québec.

13. RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME NICOLE LABRECQUE COMME ADMINISTRATRICE SUR LE SITE DE « REVENU QUÉBEC »;

89-05-2017

13. Résolution pour mandater madame Nicole Labrecque comme administratrice sur le site de « Revenu Québec »

ATTENDU QUE Revenu Québec nous informe avoir apporté un changement à l'accès électronique, soit que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises et a profité de ce changement pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise qui sont responsables des services électroniques;

ATTENDU QU'à cet effet, pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront faire parvenir une résolution du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement:

QUE madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, soit autorisé(e) à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'ACCEPTER que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

14. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA MTMDET;

90-05-2017

14. Résolution annuelle pour la MTMDET.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions et les frais encourus ont été faits sur les routes admissibles au « programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » pour un montant de 233,070.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15. RÉOLUTION POUR LA TECQ;

91-05-2017

15. Résolution pour la TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

16. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016 ;

92-05-2017

16. Dépôt et présentation du rapport financier 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2016 de la municipalité de Preissac, tel que présenté aux membres du conseil, par madame Manon Labrecque, du bureau de Daniel Tétreault CPA.

17. DÉPÔT DE L'ÉTAT DE RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2017;

17. Dépôt de l'état de résultats pour la période se terminant le 30 avril 2017.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose l'état de résultats, en date du 30 avril 2017, tel que prescrit par le Code municipal (CM).

18. DEMANDE DE FINANCEMENT DU JOURNAL ALLIANCE POUR LE 25^{ÈME} ANNIVERSAIRE (500.00\$)

93-05-2017

18. Demande de financement du Journal Alliance pour le 25^{ème} anniversaire (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant de 500.00 \$ au Journal l'alliance pour soutenir l'activité de leur 25^{ème} anniversaire qui se tiendra le 3 juin prochain. Le conseil tient à leur souhaiter beaucoup de succès dans leurs projets futurs.

19. ACHAT DE POTEAUX AVEC LUMIÈRES LED POUR LE STATIONNEMENT (530.00\$/CHAQUE);

94-05-2017

19. Achat de poteaux avec lumières LED pour le stationnement 350.00\$/chaque.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 poteaux avec lumières au LED pour le stationnement du bureau municipal, au montant de 700.00 \$ plus l'installation et les taxes applicables. (Les bases de béton ne sont pas incluses).

20. PATRIMOINE RELIGIEUX;

95-05-2017

20. Patrimoine religieux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER un montant maximum de 2,000.00 \$ (10% du projet) pour être du circuit religieux et un autre montant de 250.00 \$, pour le géo référencement.

21. ACHAT D'UN AIR CLIMATISÉ POUR LE BUREAU MUNICIPAL ET LA SALLE DU CONSEIL;

96-05-2017

21. Achat d'un air climatisé pour le bureau municipal et la salle du Conseil.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix-Larouche Inc. » pour la fourniture et l'installation d'un air climatisé pour la salle du conseil et les bureaux administratifs de la municipalité au montant de 8,065.14 \$.

22. CHANGEMENT DE 14 LAMPADAIRES ET AJOUT DE 8 NOUVEAUX;

97-05-2017

22. Changement de 14 lampadaires et ajout de 8 nouveaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition présentée au conseil de « Magny électrique » pour la fourniture de 14 têtes de lampadaire (6,930.00 \$ plus taxes et installation) la fourniture de 8 lampadaires complet avec mat (6,280.00 \$ plus taxes).

23. PROPOSITION DE PTR NATURE ET SPORTS (70.00\$/HEURE);

98-05-2017

23. Proposition de PTR Nature et Sports (70.00\$/heure).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de PTR Nature et sports pour la fourniture de service de mini pelle au tarif de 70.00 \$/heure pour les travaux prévus sur les sentiers de vélo de montagne.

24. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE FINANCIÈRE AUX PROJETS STRUCTURANTS « STATION DE LAVAGE DE BATEAUX »;

99-05-2017

24. Autorisation de signature pour présenter une demande financière aux Projets structurants « station de lavage de bateaux ».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC Abitibi avec un projet de station de lavage de bateaux.

25. RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES RIVERAINS LE 18 MAI 2017;

25. Rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains le 18 mai 2017.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin informe les citoyens et Élus qu'il y aura une rencontre avec les propriétaires du chemin des Riverains, jeudi, le 18 mai prochain. Les sujets discutés seront la mise à niveau du chemin, la signature du contrat avec le MRN, la répartition des coûts et les échéances des travaux.

26. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ACHAT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

100-05-2017

26. Autorisation de signature du chemin des Riverains.

ATTENDU QUE la résolution N° 322-11-2014 de la municipalité de Preissac relative à l'arpentage du chemin des Riverains ne précisait pas les lots visés par l'acte de cession en regard du mandat à être donné à Me Marie-Josée Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le MERN a accepté de céder à titre gratuit l'assiette correspondant au chemin des Riverains et qu'il y a lieu de signer cet acte de cession,

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le cadastre préparé par Géoposition, arpenteurs-géomètres relatif au chemin des Riverains soit les lots **5 695 503 et 5 852 842**, correspondants au chemin et les lots **5 852 843 et 4 816 876** (déjà cadastré), correspondants au parc ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents relatifs à ladite transaction,

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction.

27. ACHAT DE 2 TABLETTES POUR LE SERVICE INCENDIE;

101-05-2017

27. Achat de 2 tablettes pour le service incendie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 tablettes numérique pour le service incendie de Pressac

28. ACHAT DE SACS RÉUTILISABLES;

102-05-2017

28. Achat de sacs réutilisables.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Image Harricana » pour la fourniture de 600 sacs réutilisables avec logo et texte, au montant de 3,59 \$/sac, plus les taxes applicables

29. VARIA;

29. Varia.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

30. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Agent vert
- Vitesse dans le village
- Comptes à payer

Le pro maire, monsieur Aldée Langlois a répondu aux questions des citoyens.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

103-05-2017

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du pro maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Aldée Langlois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,